



Fédération
Française
de Danse.

REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE

Discipline Salsa, Bachata, Kizomba

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2023

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
1 - LA DISCIPLINE	4
1.1 SALSA	4
A. Le style « cubain » (ou Casino)	4
B. Le style « Los Angeles » (LA), le style « New York » (NY), le style « Palladium »	4
C. Le style colombien	4
1.2 - BACHATA	4
1.3 - KIZOMBA	5
2 - LES DANSEURS – SES	6
2.1 - <i>Les types d'équipe</i>	6
2.2 – <i>Les catégories d'âge</i>	6
2.3 – <i>Les niveaux d'équipe</i>	6
3 – LES COMPETITIONS	7
3.1 – <i>Les épreuves</i>	7
3.2 – <i>Le corps arbitral</i>	8
3.2.1 - Le président de jury	8
3.2.2 - Le juge	9
3.2.3 - Le scrutateur	9
4 – LE JUGEMENT	9
4.1 - <i>Les critères</i>	9
4.2 - <i>Les pénalités et la disqualification</i>	10
4.2.1 - Les pénalités	10
4.2.2 – La disqualification	10
4.3 – <i>Le classement</i>	10
5 – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ET LE CHEMIN DE SELECTION	11
5.1 – <i>Le championnat de France</i>	11
5.2 – <i>Le chemin de sélection</i>	11
6 – ORGANISATION D'UNE COMPETITION	12
6.1 – <i>Les participants</i>	12
A – Inscriptions	12
B – Engagement et dossard	12
C – Désistement	12
D – Dérogation	12
E – Envoi des musiques	12
6.2 - <i>Disposition de la salle</i>	13
A – La piste de danse	13
B – La sonorisation	13
C - L'éclairage	13
D - L'espace technique et administratif	13
E – L'espace « corps arbitral »	14
F – Les vestiaires	14
G – Urgence médicale	14
6.3 - <i>Déroulement</i>	14

Règlement SBK

A – Timing.....	14
B – Déroulement d’une épreuve	14
D - Les constitutions de passages.....	15
E - Temps de danse dans le passage.....	15
6.4 - <i>Musique</i>	15
A - Durée selon les catégories	15
B - Style musical et effets	16
6.5 - <i>Figures</i>	16
6.6 - <i>Critères techniques spécifiques à chaque danse</i>	17
A - SALS.....	17
B - BACHATA	17
C - KIZOMBA	17
6.7 – <i>Tenues de danse</i>	17

Préambule

Ces règles s'appliquent à toutes les compétitions autorisées par la Fédération Française de Danse.

Le présent règlement est valable tout au long de la saison de compétition (du 1^{er} septembre au 31 août).

1 - La discipline

La discipline regroupe les spécialités suivantes :

- La Salsa (dans ses différents styles : salsa cubaine, On1, On2, colombienne...);
- La Bachata (dominicaine, moderne, sensuelle, ...);
- La Kizomba (semba, traditionnelle, urban kiz, fusion, ...);

1.1 SALSA

Il existe plusieurs styles de Salsa dont les principaux sont :

A. Le style « cubain » (ou Casino)

Le style cubain vient de la danse Casino des années 1950, telle que pratiquée dans les chorégraphies du Tropicana, fameux club de La Havane. Il prend ses racines dans le "Son" Cubain.

En Casino, le couple se déplace essentiellement en décrivant des cercles successifs. C'est avant tout une danse de la rue, populaire et sociale. Le style cubain se danse normalement sur le temps "1", au contraire du son cubain traditionnel où le "1" est suggéré par une mise en suspension du corps.

Une partie Rumba Afro-Cubaine (Guaguancó...) est autorisée dans cette épreuve.

B. Le style « Los Angeles » (LA), le style « New York » (NY), le style « Palladium »

Ces styles dont la caractéristique est de respecter une ligne de danse, caractérisent la salsa appelée improprement et uniquement en France, "Salsa Portoricaine" :

Le style L.A. se danse majoritairement dans le monde "sur le 1", c'est-à-dire que le pas de « break » (changement de direction) se fait sur les temps 1 et 5. Le style de Los Angeles ("L.A. Style", ou "On1") se danse généralement sur le temps fort.

Dans le style Palladium du nom de la célèbre boîte de nuit new-yorkaise mythique des années 50, le break se fait « sur le 2 et le 6 » et se danse sur les temps faibles.

Dans le style New York qui se danse majoritairement dans le monde "sur le 2", le pas de « break » se fait sur les temps 2 et 6. Le style new-yorkais ("NY Style", ou "On2") se danse généralement sur le temps fort (« sortie » sur les temps 1 et 5) avec un break sur le temps "faible" (2 et 6).

Les styles Palladium et New-York, dérivent du Son cubain, du mambo et du Chachacha.

Il inclut de possibles jeux de jambes (shines).

C. Le style colombien

Style caractéristique de Cali en Colombie, il se reconnaît par la vivacité des jeux de jambes proposés par les danseurs qui en sont adeptes. Il se danse basiquement « sur le 1 ». Il utilise énormément le marquage des syncopes.

1.2 - BACHATA

La Bachata est une danse originaire des îles caraïbes (république dominicaine). La musique est un mélange de rythmes (boléro, chachacha, son Cubain ou merengue, avec des influences de musiques africaines).

On trouve des séquences de fures enchainées et différents mouvements de pieds enrichissent la danse. Des variations rythmiques sont utilisées pour agrémenter la danse (rythme double, syncope, ralenti...).

1.3 - KIZOMBA

La kizomba est une danse d'origine angolaise, pratiquée sur la musique du même nom. C'est un dérivé du semba, danse traditionnelle angolaise très enlevée. La Kizomba est aussi liée au Zouk antillais.

La danse Kizomba se caractérise par sa position fermée, ses ouvertures et son retour en position fermée, clôturée par un marka, et sa grâce langoureuse ou dynamique en fonction de la musique.

Le tronc demeure relativement fixe et néanmoins souple, tandis que le bas du corps est beaucoup plus énergique. En règle générale, les mouvements, bien qu'élaborés, sont économisés. Le danseur peut faire glisser ou porter sa partenaire.

La Tarraxihna est style de danse et de musique On ne bouge presque pas ses pieds, mais on déplace son poids du corps pour libérer le bassin et les hanches. On déroule par exemple, sa jambe légèrement de la hanche au talon, pour produire un effet d'ondulation.

Des mouvements de tarraxinha peuvent être intégrés à la danse kizomba.

Il existe plusieurs styles de danse Kizomba : parmi lesquels un style angolais, un style capverdien et un style portugais. Les styles sont la kizomba traditionnelle, avec des mouvements simples et une expression du mouvement et de la musique traditionnel (style angolais, cap verdien, et portugais); le style moderne ou fusion, qui a été développé en France, et qui engage des mouvements techniques plus développés et une interprétation plus poussée de la musique ; le style urbankiz, né en France avec une interprétation du mouvement différent engageant entre autre moins les hanches pour les garçons (aujourd'hui le style le plus populaire).

2 - Les danseurs – ses

2.1 - Les types d'équipe

- L'équipe « Solo » est composée d'un seul danseur ou danseuse.
- L'équipe « Couple » est composée de deux danseurs de sexe différent ou de même sexe.
- L'équipe « Duo shines » est composée de deux danseurs du même sexe.
- L'équipe « Team » est composée d'au moins 3 danseurs de sexe différent ou de même sexe. Une team peut être composée shines ou de partnerwork.

2.2 – Les catégories d'âge

Les catégories d'âge sont déterminées en fonction de la saison sportive.

- La catégorie « Enfant » est réservée aux personnes âgées de 6 à 8 ans inclus.
- La catégorie « Pré-ados » est réservée aux personnes âgées de 9 à 12 ans inclus.
- La catégorie « Ados » est réservée aux personnes âgées de 13 à 18 ans inclus.
- La catégorie « Adulte » est réservée aux personnes âgées de 19 ans à 44 ans inclus.
- La catégorie « Senior » est réservée aux personnes âgées de 45 ans et plus.

Attention : L'âge est pris en compte au 31 août de la fin de la saison en cours.

Exemple : Sacha est né le 10/11/2009, malgré le fait qu'il ait 12 ans au début de la saison 2022-2023, il devra danser dans la catégorie ados (13-18 ans) car au 31 août 2022 (fin de la saison en cours), il sera bien âgé de 13 ans.

Différence d'âge entre les danseurs :

- Le danseur le plus âgé détermine la catégorie dans laquelle une team ou un duo concoure.
Exemple : si un couple est composé d'un danseur âgé de 50 ans et une danseuse âgée de 32 ans, il danse en catégorie Senior.
Idem pour une team, l'année de naissance du membre le plus âgé donne la catégorie de la team (pas de moyenne entre les âges de tous les danseurs).
- Les couples ne peuvent danser que dans leur catégorie d'âge sauf si, par manque de participants par exemple, les catégories « Enfant » et « Pré-ados » sont fusionnées pour une compétition par décision du président du jury.

2.3 – Les niveaux d'équipe

Il n'y a pas de niveau pour les catégories « Enfant », « Pré-ados », « Ados » et « Senior ».

En adulte, il y a deux niveaux :

« ELITE »

Est considéré(e) comme un danseur ou une danseuse qui :

- Toute personne ayant donné ou assisté des cours (workshops, coachings, création de chorégraphies), avec ou sans rémunération, même si cette activité n'est pas son activité principale ;
- Et/ou a participé précédemment à des compétitions nationales et internationales en catégorie Elite (nommée « professionnel » à l'international).

« AMATEUR »

Est considéré(e) comme un danseur amateur tout danseur ou danseuse qui n'appartient pas à la catégorie Elite.

NB : dans le cas d'un couple, si un des deux danseurs est considéré comme « élite », le couple doit obligatoirement danser en catégorie élite.

Toute fraude sur le statut mènera cette saison à un disqualification totale sur la saison en cours.

3 – Les compétitions

Une manifestation est la globalité d'une organisation comprenant ainsi la compétition et les autres événements.

Une compétition est l'ensemble des épreuves sportives d'une manifestation.

Toutes les compétitions doivent être dirigées par un directeur de la compétition. Licencié FFDanse, le directeur de compétition est le représentant de la structure organisatrice auprès des autorités fédérales, du jury et des compétiteurs.

- Il peut être présentateur ou non.
- Il doit être physiquement présent tout au long de la manifestation ;

3.1 – Les épreuves

Des épreuves par danse, genre (homme/femme), catégorie d'âge et type d'équipe peuvent être organisées :

Catégories 2023-2024		
BACHATA	SALSA	KIZOMBA
Bachata Solo Enfants Féminin	Salsa Solo Enfants Féminin	Kizomba Couple Chorégraphie
Bachata Solo Pré-Ados Féminin	Salsa Solo Pré-Ados Féminin	SBK
Bachata Solo Ados Féminin	Salsa Solo Ados Féminin	Team SBK Jeunes
Bachata Solo Enfants Masculin	Salsa Solo Enfants Masculin	
Bachata Solo Pré-Ados Masculin	Salsa Solo Pré-Ados Masculin	
Bachata Solo Ados Masculin	Salsa Solo Ados Masculin	
Bachata Solo Amateur Féminin	Salsa Solo Amateur Féminin	
Bachata Solo Élite Féminin	Salsa Solo Élite Féminin	
Bachata Solo Amateur Masculin	Salsa Solo Amateur Masculin	
Bachata Solo Élite Masculin	Salsa Solo Élite Masculin	
Bachata Couple Junior	Salsa Couple Junior	
Bachata Couple Ados	Salsa Couple Ados	
Bachata Couple Amateur	Salsa Couple Amateur	
Bachata Couple Élite	Salsa Couple Élite	
Bachata Couple Sénior +45 ans	Salsa Couple Sénior +45 ans	
Duo Bachata Shines Masculin Ados Adulte	Salsa Duo Shines Masculin Ados Adulte	
Duo Bachata Shines Féminin Ados Adulte	Salsa Duo Shines Féminin Ados Adulte	
Bachata Team Couple	Salsa Team Couple	
Bachata Team Styling Masculin	Salsa Team Styling	
Bachata Team Styling Féminin		

Spécificités des catégories :

- Duo shines : un maximum de 20% de partnerwork est accepté.
- Couple : un maximum de 30% de shines est accepté.

Toutefois, en cas d'insuffisance de participants à une épreuve (< 3), le président de jury peut procéder à des regroupements par :

Règlement SBK

- **Discipline** : regroupement des compétiteurs en salsa, bachata et kizomba (en particulier pour les teams, les enfants et ados, etc.)
- **Âge** : Regroupement des enfants, des pré-ados, des ados et des adultes
- **Sexe** : Regroupement des compétiteurs masculins et féminins
- **Type d'équipe** : uniquement pour les teams. On ne peut mélanger une catégorie solo avec une catégorie duo par exemple mais on peut mélanger des teams solos et mixtes.

Un danseur ou une danseuse peut participer avec le même partenaire à plusieurs spécialités ou types d'équipe mais une seule fois par épreuve.

Exemple : si Thomas est inscrit avec Julie en Bachata couple adulte, il ne peut pas s'inscrire une deuxième fois en Bachata couple adulte avec Mélanie.

En revanche il peut s'inscrire en Bachata couple adulte + Solo bachata adulte + Team Kizomba Adulte.

3.2 – Le corps arbitral

Le corps arbitral est composé d'un président de jury, de 3 juges au minimum (6 juges impérativement pour le championnat de France) et d'un scrutateur. Tous les membres du corps arbitral doivent être licenciés à la FFDanse et être titulaire de la carte juge.

Ils doivent avoir suivi les formations fédérales adéquates. Ils doivent aussi suivre le code de déontologie du corps arbitral de la FFDanse (téléchargeable sur le site).

3.2.1 - Le président de jury

Le président du jury :

- Est nommé par la commission fédérale du corps arbitral ;
- Doit être titulaire d'un titre de juge FFDanse dans la discipline concernée et du niveau requis pour la compétition ;
- Veille à l'application des règles de l'arbitrage par les juges ; il peut ainsi demander à un juge de justifier une note attribuée à un danseur.
- A toute autorité pour régler les incidents liés à la réglementation de la compétition ;
- Est chargé d'informer directement les couples et le cas échéant (notamment pour les danseurs mineurs) le responsable technique (entraîneur) de la structure affiliée d'appartenance du couple des décisions exceptionnelles qu'il sera amené à prendre ;
- Est responsable coordinateur des juges et leur représentant auprès du directeur de compétition et des scrutateurs ;
- Contrôle les tenues de danse, les figures autorisées ;
- Inspecte les marques et contrôle les scrutateurs ;
- Doit être physiquement présent tout au long de la manifestation.
- Renseigne (notamment les incidents) l'éventuel compte rendu de compétition qu'il transmet au responsable technique pour analyse.
- Est garant de l'application des règles du règlement technique et il est le seul applicateur de pénalités.

Un seul niveau de qualification est constitué par la FFDanse qui délivre le titre correspondant. Ce titre est exigé pour les championnats de France.

Il est non-votant ; toutefois, pour les compétitions réunissant moins de 15 compétiteurs, un juge peut être désigné pour faire office de président de jury.

Pour les championnats régionaux, la présidence du jury peut être assurée par un juge détenteur de la carte de juge national.

3.2.2 - Le juge

Le juge attribue des points qui sont des notes de valeurs (et non d'appréciation) qui correspondent à des critères précis pour évaluer l'ensemble des qualités des danseurs.

Les juges inscrivent des points sur les feuilles de juges ou tablettes. Pour l'ensemble des tours de la compétition, la note doit être détaillée.

3.2.3 - Le scrutateur

Pour les compétitions pluridisciplinaires, un scrutateur d'une autre discipline peut être sollicité pour limiter les frais.

4 – Le jugement

4.1 - Les critères

Le système est composé de 7 critères d'évaluation :

- **TIMING**
Respect du timing de la danse choisie. Le timing doit être marqué tout au long de la chorégraphie, ainsi le gel du marquage de pas de façon répétée dans la chorégraphie est pénalisé.
- **MUSICALITE**
Interprétation des différents éléments de la musique (instruments, paroles), par différents éléments de danse (shines, tours, tricks, acrobaties, etc)
- **TECHNIQUES GLOBALE DE DANSE**
Posture, amplitude, finition des mains et pieds, gestion de l'équilibre
- **TECHNIQUES DE DANSE SBK**
Respect du style de la technique de danse exécutée / Body move / Flow / Exécution des mouvements (propreté, clarté, sans efforts)
- **DIFFICULTE**
Difficulté et fluidité des mouvements, acrobaties et tricks réalisés. Port de chaussures à talon.
- **CONNEXION ENTRE DANSEURS/PUBLIC, PRESENCE SCENIQUE ET VISUELLE**
Interaction entre danseurs et public (complicité, variations des émotions et des énergies, etc) / Présentation générale (esthétique, coiffure, costume, maquillage) / Charisme et présence scénique en lien avec la chorégraphie proposée
- **CHOREGRAPHIE ET ORIGINALITE**
Style, diversités de mouvements, synchronisation entre les participants, originalité, proposition artistique, harmonie de la chorégraphie avec la musique, déplacements et gestion de l'espace

Ces critères représentent un total de 100 points. La note maximale pour chaque critère est détaillée dans le tableau ci-après :

100 Points	• Timing	25 pts
	• Musicalité	10 pts
	• Techniques de danse globale	10 pts
	• Techniques de danse SBK	10 pts
	• Difficulté	10 pts
	• Chorégraphie et originalité	20 pts

	<ul style="list-style-type: none"> Présence scénique et présentation visuelle / Connexion entre danseurs/public 	15 pts
--	--	--------

4.2 - Les pénalités et la disqualification

Les pénalités et disqualifications sont attribuées uniquement par le président du jury. Ces pénalités viennent se soustraire à la note moyenne (total des points/ nombre de juges) obtenue par le(s) participant(s).

4.2.1 - Les pénalités

Un compétiteur peut être pénalisé et avoir un ou plusieurs points de pénalités dans les cas suivants :

- **1 POINT DE DEDUCTION :**
 - Pour chaque perte d'un élément du costume ou des accessoires pendant la performance,
 - Danseuse qui ne porte pas de collants lors de sa performance,
- **3 POINTS DE DEDUCTION :**
 - Éléments scéniques (utilisation d'éléments scéniques ou accessoires qui ne font pas parties du costume) ou mise en scène d'entrée ou de sortie (côté d'entrée ou de sortie annoncée),
 - Autre style de musique (utilisation d'un autre style de musique que celui de la catégorie),
 - Dépassement de la durée max (3 points de pénalités pour chaque tranche de 5 secondes supplémentaires (1-5s / 5-10s / 10-15s / etc)),
 - Body trop échancré (fesses visibles) ou parties intimes visibles (y compris tétons, applicables aux hommes et aux femmes).
- **5 POINTS DE DEDUCTION :**
 - Chute (mouvement incontrôlé avec contact au sol SANS reprise instantanée de la danse),
 - Retard dans l'envoi des musiques (la musique doit être envoyée avant la date de clôture des inscriptions sur le système d'information) et/ou mauvaise inscription du nom du fichier musique (Nom danseurs ou team + Club + épreuve),
 - Performance sans chaussures (Pieds nues) ou un costume non adapté au style de danse.

4.2.2 – La disqualification

Un compétiteur peut être disqualifié dans les cas suivants :

- Communication de fausses informations personnelles à l'enregistrement ou lors du passage sur scène, y compris pour le statut Elite/Amateur. Cela entraîne également un rapport au président du corps arbitral FFDanse.
- Pour tout compétiteur quittant l'espace scénique avant la fin de sa musique et sans autorisation du président du jury. Seule une blessure validée par un médecin peut justifier de la sortie de scène.

Il en est de même pour l'entrée de scène : l'intégralité de l'équipe doit être présente sur scène avant le début de la musique.

- tout compétiteur ne se présentant pas à la catégorie annoncée ou annulant sa participant après la date limite de clôture (hors justification médicale).

4.3 – Le classement

Le classement et le départage des compétiteurs dans tous les tours se font grâce à la moyenne des notes que les juges attribuent. Dans le cas où il y a un score égal entre 2 participants, le candidat avec la meilleure note technique de danse SBK est classé devant l'autre. Si l'égalité persiste, le candidat ayant la meilleure note chorégraphique finit devant.

Toutes les notes des équipes éliminées doivent être affichées à chaque épreuve et au plus tard avant le tour suivant.

5 – Le championnat de France et le chemin de sélection

5.1 – Le championnat de France

Rappel des règlements généraux : Le titre de Champion de France ne peut être décerné que s'il n'y a un minimum de 3 compétiteurs en lice dans l'épreuve.

Un seul titre de Champion de France par niveau, genre, catégorie d'âge et type d'équipe peut être attribué par an. Les épreuves sélectives sont organisées en cohérence avec l'attribution de ces titres de champion de France.

Pour les teams effectuant les sélectifs et se qualifiant pour les championnats de France, elles doivent se présenter avec un minimum de 60 % de l'effectif de leur team. Ainsi pour le championnat de France, une team peut changer 40 % de son effectif au maximum.

Les récompenses remises lors d'un championnat de France sont des médailles d'or, d'argent et de bronze, et des coupes : deux médailles pour chaque couple du podium dans toutes les catégories par couple, une médaille pour chaque personne du podium pour les catégories solos et une coupe pour chaque groupe du podium dans toutes les catégories en team.

- Les médailles sont fournies par la fédération à l'organisateur désigné de la compétition, qui doit formuler sa demande avec toutes les informations nécessaires au moins un mois avant le championnat.
- Les coupes sont à la charge de l'organisateur de la compétition. Il est libre de prévoir des récompenses complémentaires (fleurs, cadeaux ...).
- La cérémonie protocolaire doit obligatoirement suivre les règles définies dans le cahier des charges des organisations fédérales.

5.2 – Le chemin de sélection

Le champion de France de l'année N-1 est sélectionné(e) pour le championnat de France (dans la même danse et la même catégorie)

Le chemin de sélection est composé :

- Des championnats régionaux (participation obligatoire)
- 3 épreuves de la coupe de France

Système de qualification :

- Les 3 premiers de chaque épreuve lors des coupes de France gagnent leur qualification pour le championnat de France de la saison en cours ;
- Si un candidat a déjà obtenu sa qualification et termine de nouveau dans les 3 premiers de cette épreuve à une autre coupe de France, la qualification est attribuée au candidat suivant
- Pour chaque catégories, 10 candidats maximum seront sélectionnés pour le championnat de France. Dans le cas où un candidat se désiste, le candidat ayant obtenu la meilleure note de la saison sera sélectionné en remplacement de celui-ci.
- Chaque candidat devra participer au championnat régional ou interrégional organisé sur son territoire.

Le classement est actualisé sur le site internet de la Fédération après chaque épreuve.

6 – Organisation d'une compétition

6.1 – Les participants

A – Inscriptions

L'inscription se fait avant la date de clôture des inscriptions à la compétition concernée, sauf annonce différente de l'organisateur.

L'organisateur doit envoyer avant la compétition les convocations aux compétiteurs en précisant les horaires de pointages et d'arrivée pour respecter le timing.

Nota : Tout danseur s'inscrivant et participant à une compétition fédérale abandonne tacitement son droit à l'image, qu'elle soit ou non utilisée à des fins commerciales ou promotionnelles de la discipline, par la FFDanse et ses comités territoriaux, pour illustration et/ou de promotion de leurs activités (sites internet, affiches...), librement, gratuitement et sans limite de temps.

Nota 2 : Afin de participer au parcours sportif FFD SBK, les danseurs doivent être de nationalité française. Dans le cas d'un duo, il faut qu'au moins 1 des 2 personnes soit de nationalité française.

Un danseur de nationalité étrangère ne peut obtenir le titre officiel de champion de France de la fédération française de danse.

B – Engagement et dossard

Un droit d'engagement qui fait office de droit de dossard est demandé à tous les compétiteurs pour chaque épreuve :

- Droit de dossard solo : 20 euros/participant
- Droit de dossard duo : 15 euros/ participants
- Droit de dossard teams : 10 euros/participants

Le dossard est utilisé uniquement à l'oral pour l'appel sur la piste de chacun des participants, **excepté pour les phases qualificatives des catégories des solos enfants / pré-ados et ados.**

C – Désistement

En cas de désistement, le danseur doit impérativement prévenir avant **la date de clôture des inscriptions (sur justification professionnelle ou médicale).**

Après la manifestation, l'organisateur doit dresser la liste des absents non excusés. Aucun remboursement de participation aux catégories ne sera effectué sans justificatif **et dans les délais annoncés.**

D – Dérogation

Dans le cas où un danseur ne peut, indépendamment de sa volonté, participer au championnat régional dont il dépend pour des raisons médicales ou professionnelles, il doit en informer avant la clôture des inscriptions la DTN et le bureau du pôle SBK (s.b.k@ffdanse.fr et secretariat.dtn@ffdanse.fr), et leur transmettre par email un justificatif appuyant cette demande de dérogation.

La Direction Technique Nationale (DTN) étudiera la demande au cas par cas, et répondra directement par écrit au danseur pour lui valider ou non sa participation au championnat régional de son choix.

NB : seule la DTN est en droit d'analyser la dérogation et de donner une réponse positive ou négative.

E – Envoi des musiques

Les danseurs qui dansent dans une catégorie avec musiques personnelles doivent les envoyer au responsable "Musique" (s.b.k@ffdanse.fr).

La musique doit lui parvenir par courriel **au maximum à la date de clôture des inscriptions à la compétition**, par le responsable de leur club. Les musiques personnelles resteront à la discrétion du responsable "Musique" et ne pourront être divulguées.

Ces musiques doivent être en format MP3 ou WAVE et de bonne qualité. Il faut y faire figurer les indications suivantes :

- Nom des danseurs ;
- Nom du club ;
- Catégorie ;

Les musiques personnelles seront enregistrées dans un fichier informatique. Les danseurs devront avoir en leur possession, le jour de la compétition, sur une clé USB, une copie de leur musique au cas où.

6.2 - Disposition de la salle

A – La piste de danse

La piste de danse peut indifféremment être une scène type théâtre (les spectateurs se trouvent en face des compétiteurs) ou tout autre lieu où les spectateurs se trouveraient autour des compétiteurs (gymnase par exemple, ayant des tribunes sur 1, 2, 3 ou 4 côtés de la piste de danse).

Pour toutes les compétitions, la piste de danse doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Elle doit obligatoirement être en parquet,
- La piste de danse aura obligatoirement une dimension minimum **de 8 m x 10 m.**

Une piste ou une zone pour l'échauffement des danseurs est obligatoire.

B – La sonorisation

Le président de jury doit prévoir toutes les musiques des séries de la compétition. Le responsable musique gère tous les morceaux des passages personnels.

Il faut prévoir plusieurs modes de lecture de musique : ordinateur avec port USB.

La sono doit être de bonne qualité, le son doit être audible dans toute la salle, **et surtout pour les compétiteurs et les juges (retours son)**. Le président du jury peut demander au responsable de la musique de régler le son. (Attention de ne pas mettre le niveau sonore trop élevé : Ne pas dépasser **95 décibels**).

Les fils électriques devront être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

C - L'éclairage

Il ne doit pas y avoir d'éclairage particulier ni de vidéo projection de fonds scéniques. L'éclairage de la piste de danse est blanc et uni. Quelques jeux de lumière légers peuvent être utilisés à discrétion de l'organisateur, **mais n'impactant pas les compétiteurs**.

Les fils électriques doivent être dissimulés et protégés pour éviter les accidents.

D - L'espace technique et administratif

Lors de chaque compétition, au bord de la piste de danse, le directeur de compétition se tient dans un espace technique et administratif baptisé « espace technique ». Seuls sont autorisés à stationner dans cet espace :

- Le président de la FFDanse ou son représentant officiel
- Le directeur technique national et son adjoint ou leur représentant
- Le représentant fédéral de la discipline
- Le directeur de compétition et son assistant
- Le responsable de la musique
- Le présentateur (et/ou son interprète)
- Le président du jury
- Le représentant légal de la structure affiliée organisatrice

- Le scrutateur

Le président du jury veille à l'application de cette règle pendant le déroulement de la compétition.

E – L'espace « corps arbitral »

Une zone « corps arbitral » doit être délimitée, pour interdire son accès aux spectateurs ou danseurs. Seuls les juges, le président de jury et le DTN ou son représentant, peuvent accéder à la zone « corps arbitral ».

F – Les vestiaires

Des vestiaires peuvent être mis à disposition. Ils sont réservés aux danseurs, aux entraîneurs et à un accompagnateur par club. Ils sont interdits à toutes les personnes non autorisées (parents, spectateurs ou personnes extérieures). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol. Les pratiquants doivent obligatoirement laisser propres les vestiaires.

Un lieu prévu à cet effet doit permettre aux hommes et aux femmes de se changer séparément. Les lieux où les mineurs se changent feront l'objet d'une vigilance particulière.

G – Urgence médicale

Lors de chaque compétition, la possibilité d'intervention en urgence doit être assurée par les secouristes de la Croix Rouge, des pompiers ou de toute autre structure appropriée.

La présence d'un médecin n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

L'accès et le trajet vers l'hôpital ou la clinique les plus proches doivent être affichées à la connaissance de tous.

6.3 - Déroulement

A – Timing

Toutefois, dans une situation exceptionnelle (par exemple en fonction d'un nombre de compétiteurs très important), le président de jury peut procéder à toutes modifications utiles après avoir consulté les juges.

B – Déroulement d'une épreuve

Etape 1 : Validation de l'inscription

Le compétiteur doit se faire pointer à l'entrée des danseurs une heure avant son premier passage, en présentant sa licence en cours de validité et comportant sa photo.

- La liste des danseurs doit être imprimée par épreuve avant la compétition et rangée dans les pochettes par épreuve.
- Une fois le pointage d'une épreuve terminée, la pochette est transmise aux scrutateurs pour qu'ils établissent les premiers tours.

Etape 2 : L'échauffement

Etape 3 : L'entrée sur la piste de danse

- Au moment des passages, tous les danseurs et danseuses se tiennent prêt au point d'entrée de la piste de danse.
- Le speaker doit annoncer de façon audible, claire et dans l'ordre les numéros des dossards. Ils seront répétés une deuxième fois pour éviter les erreurs d'écriture.
- Au troisième appel, le compétiteur sera disqualifié sauf absence pour raison légitime (par exemple : changement rapide de costume. Le speaker devra être prévenu préalablement).

Etape 4 : Saisie des notations sur tablettes

Règlement SBK

Dans tous les cas, les juges se trouvent obligatoirement réunis d'un seul côté, face aux compétiteurs. Durant le temps où ils notent, les juges ne doivent pas être physiquement trop proches les uns des autres.

La saisie des notes se fait par les juges directement sur tablettes et sont collectées par le scrutateur.

Le président du jury vérifie la cohérence de l'ensemble des notes avant validation finale.

Le scrutateur aura la charge d'établir les résultats des compétiteurs non sélectionnés, de constituer l'ordre de passage des différents tours (l'ordre de passage sera tiré au sort) et d'archiver tous les documents dans les pochettes catégories.

Etape 5 : Affichage des résultats ou de l'ordre de passage : les résultats connus et l'ordre de passage des prochains tours sont affichées dans une zone où ils seront visibles par tous les compétiteurs.

Etape 6 : Annonce des résultats et remise des prix :

Tous les finalistes de chaque catégorie seront appelés et présentés lors de la cérémonie des résultats. Au moins les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer une récompense (les compétiteurs doivent obligatoirement être en tenue de danse, si possible dans la tenue de la finale).

D - Les constitutions de passages

Chaque team/ couple / solo passent sur leur propre musique et constituent un passage. S'il y a 7 passages ou moins dans la catégorie, les participants passent directement en finale. A partir de 8 passages, une ½ finale permet de sélectionner 6 passages pour la finale.

Exception : les phases qualificatives des solos enfants, pré-ados et ados se dérouleront sur des musiques imposées d'une durée de 1'50.

Les passages seront composés de 6 danseurs par passage maximum.

Les critères suivants seront évalués :

- Timing 20 pts
- Technique de danse 20 pts
- Projection scénique et visuelle 20 pts

Chaque juge aura un seul critère d'évaluation pour tous les danseurs.

Le total des points sera effectué pour désigner les qualifiés.

E - Temps de danse dans le passage

Il n'y a JAMAIS plus d'un solo ou duo ou teams sur la piste car chacun présente son show sur sa musique personnelle (même lors des éliminatoires).

Au minimum un danseur doit commencer le passage au plus tard une mesure après le début de la musique.

Les danseurs ont l'obligation de danser jusqu'à la fin de la musique.

Un arrêt complet des jambes et aucun mouvement du corps (comme une pause) par les danseurs, position d'arrêt ou de gel prolongé, ne peut pas être maintenu sur plus d'un compte de 8 temps.

Les arrêts prolongés ou les gels ne peuvent pas se produire plus de 2 fois dans la routine.

En cas d'arrêt ou de gel pendant moins d'un compte de 8, il est toujours compté comme un gel ou arrêt mais il n'y a pas de pénalités par les juges arbitre ; un juge peut néanmoins donner un score moindre dans la section chorégraphie.

6.4 - Musique

A - Durée selon les catégories

Solos phases qualificatives musiques imposées (solos enfants pré-ados et ados) : 1'50

Solos chorégraphie : 1"10 min – 1"50 max.

Couples chorégraphie : 1"30 min - 2"10 max.

Teams chorégraphie : 2"00 min – 3"00 max.

*La liste des musiques imposées sur les phases qualificatives sera mise à disposition sur le site officiel FFDanse SBK.

B - Style musical et effets

La/les musique(s) de la chorégraphie doivent être 100 % du style de la catégorie présentée (Salsa ou Bachata ou Kizomba), pendant l'intégralité de la chorégraphie.

Le mélange de plusieurs chansons du style de la catégorie est donc autorisé (ex : salsa/chacha).

L'utilisation d'effet musical sur la bande son, autres que ceux du morceau original choisi, est autorisé uniquement lors des transitions entre 2 morceaux ou pour finir proprement le final du montage musique.

Une fois la musique envoyée, il est interdit de la changer.

Le jour de la compétition, il ne sera pas possible de modifier la vitesse de la musique (« Pitch »).

6.5 - Figures

SHINES

Les shines (jeux de jambes/footworks sans se tenir), sont autorisés pour les catégories de danse en couple de sexe différent. Toutefois, un équilibre entre footworks et partnerwork doit être maintenu tout au long de la chorégraphie. Cet équilibre est pris en compte dans la notation du jury (note chorégraphique).

Il n'y a pas de limitation de Shines sans se tenir pour les duos du même sexe (men ou lady styling).

TOURS

Pour toutes les catégories un maximum de 8 mesures / 32 battements / 4 comptes de 8 fois pour les tours continus. Si ce temps est dépassé, les candidats sont pénalisés d'un 1 point déduit dans le score final.

Toutes les préparations pour faire des tours doivent maintenir le temps de base.

PORTES, TRICKS ET ACROBATIES

Les portés, tricks et acrobaties sont autorisées dans toutes les catégories pour la saison 2021-2022.

Ne pas réaliser de portés, tricks ou acrobaties dans la chorégraphie n'est pas pénalisant dans la notation.

ATTENTION : il ne peut pas y avoir plus de 10 portés, tricks ou acrobaties au total dans un même passage (teams et duos). Le rôle du juge arbitre est de veiller au respect de cette règle.

Les solos ne sont pas concernés par cette règle.

Porté : Est considéré comme porté tout mouvement où les 2 pieds de l'un des danseurs décollent de plus de 5cm du sol avec l'assistance de l'autre danseur.

Acrobatie : Est considérée comme acrobatie tout mouvement où le/les danseur(s) ont leurs 2 pieds au-dessus de leur propre tête ou de celle du partenaire.

Tricks : Est considéré comme trick tout mouvement ou figure où l'un des danseurs nécessite l'assistance de l'autre danseur pour tenir en équilibre. Les tricks doivent être effectués avec, pour chaque danseur, au moins un pied qui ne quitte pas le sol.

6.6 - Critères techniques spécifiques à chaque danse

A - SALSA

Les différents styles de salsa reconnus peuvent être dansés. Il est obligatoire de choisir un style de salsa (technique, esthétique, authenticité, ...) et de le garder tout au long du passage.

Le timing doit être conservé et maintenu tout au long de la chorégraphie.

Il est autorisé dans les catégories SALSA de danser les styles ON1 ou ON2 ou CUBAIN ou COLOMBIEN. La fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de 20% de la chorégraphie ; donc 80 % de la chorégraphie doit être de style SALSA.

B - BACHATA

Les différents styles de Bachata sont acceptés. Pour autant le style traditionnel doit pouvoir se repérer dans la chorégraphie.

Le rythme de la bachata est formé par deux mesures de 4 temps chacune.

A la différence de la salsa, en bachata il n'y a pas de pause sur le quatrième compte.

Le timing doit être conservé et maintenu tout au long de la chorégraphie.

La fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de 20% de la chorégraphie ; donc 80 % de la chorégraphie doit être de style BACHATA.

C - KIZOMBA

Le rythme de base est une mesure de quatre temps, tous fortement marqués par un "tambor grave", avec en superstructure, une mélodie s'articulant sur des phrases de huit temps. Souvent, dans l'introduction d'un ou de deux groupes de huit temps, la rythmique de base est absente, laissant place à la mélodie.

C'est une danse marchée, qui s'appuie donc sur l'élégance de la marche, sur l'importance du poids du corps et l'ancrage dans le sol. Le premier compte se fait au 1er pas du déplacement, et le dernier temps se fait au marka.

Il est obligatoire de rester dans le style de la danse et la musique (technique, esthétique, ...).

La fusion avec d'autres styles de danse est autorisée à hauteur de 30% de la chorégraphie ; donc 70 % de la chorégraphie doit être de style KIZOMBA.

6.7 – Tenues de danse

Les tenues doivent créer une forme propre au caractère de la danse. Dans toutes les épreuves, les règles ci-dessous sont appliquées :

- Dans toutes les catégories, l'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est prohibé. Les chaussures de danse sont **obligatoires**. Les danseuses doivent prévoir systématiquement des protège-talons dès lors qu'elles portent des chaussures à talon.
Pour les catégories enfants seule les talons cubains sont autorisés.
Pour les catégories pré ados les talons jusqu'à maximum 5 cm sont autorisés.
- Il est possible de changer de costume pendant la compétition (d'un tour à l'autre).
- Les danseuses doivent porter une tenue dans le style des danses latines ou afro caribéennes : (1 pièce ou 2 pièces). Les échancrures sont limitées afin que les « fesses » soient suffisamment recouvertes (type culotte ; le type tanga ne couvre pas les fesses). Les pantalons ou combinaisons peuvent être acceptés sous réserve de respecter les standards de pudeur / décence acceptable. ATTENTION, si le costume est composé de tissu chair sur les zones de sous-vêtements, il doit **obligatoirement** être recouvert de strass.

Règlement SBK

- Les danseurs doivent porter obligatoirement un pantalon. Si un danseur a les cheveux longs, ils doivent être obligatoirement coiffés et/ou « maintenus » (de type queue de cheval).
- Possibilité d'avoir un chapeau.
- La décence est toujours de rigueur concernant les tenues et le maquillage.
- Toutes marques d'appartenance (religieuse, politique...) ne sont pas permises sur scène.
- Le président du jury peut demander à un danseur d'ôter un bijou ou une tenue si ces derniers représentent un danger pour le danseur lui-même ou pour les autres danseurs.
- Les accessoires hors costume sont interdits (décor, chaise, banc...).

Les règles sur la présence de publicité sur les tenues de compétition sont les suivantes :

- La publicité sur les costumes de compétition est limitée à un sponsor pour le danseur et un sponsor pour la danseuse.
- La taille de la publicité peut être au maximum de 40 cm² par sponsor. Cette publicité peut être affichée uniquement sur la taille, la poitrine ou les manches.
- Ces publicités ou marques de fabrique apposées sur les tenues ne doivent pas avoir d'effets lumineux.